



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°04

Réunion du bureau Exécutif du : **Mardi 13 Août 2019**

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD,

Assistent : M. Maxime APRUZZESE (CTRA), Mohamed TAA

Excusés : MM. Olivier GONCALVES, Fabrice POREE, Nicolas PEZZOLI, Jérôme CASCALES

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 05.08 (PV 03) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED fait part aux membres présents du programme chargé de cette réunion consacrée pour l'essentiel à la validation du programme du stage de rentrée, aux modifications du Règlement Intérieur de la CRA et à la validation de décisions sur les demandes des Arbitres.

Le Président tout en souhaitant la bienvenue à Mohamed BAA nouveau membre de la CRA, rappelle que MM. Claude STRAMACCIONI, Jean-Philippe FILIPPI, Abdelrazac EL KHEMIRI, Choukri GHZAL et David MEZOUAR rejoignent également l'équipe de la CRA chacun pour des missions définies. Fabrice POREE devient membre du Bureau Exécutif de la CRA.

Le Président Karim ABED remercie les Arbitres qui ont par ailleurs posé leur candidature soit à la CRA soit en tant qu'observateur, l'ensemble des postes étant actuellement couvert.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA/CFA/FFF :

Mail du 01.08 du pôle JAF de la DTA relatif à la composition des groupes d'observations des Candidats JAF pour la saison 2019/2020 en regard de leurs observateurs pour les 3 observations statutaires.

Lu et pris note par la CRA pour ses 3 Jeunes Arbitres, à savoir, Bilel MERZOUG, Emmanuel SEVA et Florian TAULIER.

DE LA LIGUE PARIS ILE DE FRANCE :

Mail du 08.08 confirmant la réception du dossier papier de Naoufel ZIBATI suite à sa mutation professionnelle et arbitrale.

DE LA LIGUE :

Mail du 08.08 relatif au PV N° 06 de la CRAS.

Mail du 13.08 relatif à la transmission par le Service Compétitions de la Ligue du fichier du suivi de validation des dossiers médicaux des Arbitres.

Lu et pris note avec ses remerciements, la CRA fait le point par rapport aux Arbitres désignables

Mails du 09.08 relatifs à un forfait pour le 1° tour de Coupe de France (FC LAMBESC) et une modification de lieu de match à ROBION.

DES CLUBS :

A.S. CANNES :

Mail du 06.08 relatif à la demande de désignation de 3 Arbitres pour 2 matchs amicaux les 07 et 10.08 en CN U19 contre RAMATUELLE et OGC NICE.

Lu et pris note, la CRA a validé ces demandes pour 2 Arbitres, les 2 autres ne pouvant être désignés car ils n'ont toujours validé leur licence.

Mail du 13.08 relatif à la demande de désignation de 3 Arbitres pour 2 matchs amicaux les 14 et 14.08 en CN U19 contre AS MONACO et en U16R2 contre AS MOUGINS.

Lu et pris note, la CRA a validé ces demandes pour 2 arbitres de Ligue, pour un autre, il ne peut pas arbitrer car n'étant toujours pas licencié, et le 4° s'agissant d'un Arbitre de District, il convient que le club se rapproche de la CDA du District de COTE D'AZUR.

ENT. U.G.A. A.S. ARDZIV MARSEIL. :

Mail du 07.08 relatif à l'annulation du match amical prévu le 10.08 suite au désistement du club adverse.

Lu et pris note, la CRA a informé les Arbitres concernés.

A.S. VENCOISE :

Mail du 08.08 relatif à la demande de validation des 3 Arbitres du club dans le cadre d'un match amical le 12.08 contre RC ANTIBES à 20h00.

Lu et pris note, la CRA valide ces désignations confirmées par le mail du 12.08 de l'Arbitre de ligue Louis LUNGERI.

DES ARBITRES :

Courrier : Autres demandes

- **REGAIEG Mounir** : mail du 08.08 nous informant de son absence aux tests physiques du stage de rentrée du 25.08 du fait de sa blessure dûment signalée par mail le 05.08 et indiquant qu'il sera absent jusqu'au 09.09 pour convenance personnelle.
Lu et pris note, la CRA en retour, lui a précisé que, si le fait d'être blessé, le dispenser d'effectuer les tests physiques, rien ne pouvait l'empêcher d'assister au stage comme tous ses collègues, rassemblement obligatoire en lien avec les informations communiquées très importantes pour la saison, surtout en étant Candidat Arbitre de Ligue Séniors.
Petit rappel sur la saisie d'indisponibilité liée à la blessure non effectuée sur MyFFF, à effectuer par pur respect du protocole.
- **BENAISSI Nabil** : mail du 06.08 nous information de sa prochaine affectation professionnelle qui n'aura pas de conséquence quant à son lieu de résidence, mais qui engendrera quelques problèmes de disponibilités sur l'arbitrage. Il demande à la CRA pour la saison en cours de pouvoir évoluer en R1 au lieu de RE.
Lu et pris note, la CRA examinera cette demande au cours de sa prochaine réunion. Petit rappel quant à l'application du protocole et la régularisation du dossier médical, licence et fiche.
- **MARIC Enzo** : mail du 09.08 en réponse à une question de la CRA sur son devenir pour la saison 2019/2020, nous informant de sa décision d'arrêt de l'arbitrage pour la saison et ce jusqu'à nouvel ordre.
Lu et pris note, la CRA le remercie et procède à la mise à jour des fichiers.
La CRA rappelle aux JAF en titre qu'ils dépendent administrativement de leur CRA.
- **TSALBI Salim** : mail du 09.08 en réponse à une question de la CRA sur son devenir pour la saison 2019/2020 faisant suite à l'année sabbatique sur la saison passée. Il nous informe que pour l'instant, il est dans l'attente d'une réponse pour son parcours universitaire qui pourrait se dérouler en majeure partie à l'étranger.
Lu et pris note, la CRA reste à disposition.
- **BOUASLA Yassine** : mail du 08.08 relatif à ses remerciements adressés à la CRA pour le message paru sur le PV suite à son mariage.
- **REGGABI Sabri** : mail du 10.08 consécutif à l'envoi par la CRA d'un mail de relance en date du 12.08 relatif à la non-réponse au questionnaire « Google » pour le stage de rentrée (non- respect de la date limite du 26.07 et du protocole de communication).
Lu et pris note, la CRA précise que la communication orale en date du 25.05 faite au CTRA Maxime APRUZZESE pour une absence prévue depuis le 25.05 ne constitue à aucun moment une information enregistrée comme telle. La CRA rappelle que cela rentre dans les devoirs de l'Arbitre d'informer la CRA sur ses indisponibilités et de se tenir informé notamment sur le protocole.
- **MARESNI Nabil** : mail du 08.08 transmis au CTRA Maxime APRUZZESE qui l'a transféré à la CRA relatif au fait que n'ayant pas d'accès à son espace FFF afin de pouvoir récupérer le dossier médical afin de rencontrer le médecin, il serait souhaitable de pouvoir lui envoyer.
Lu et pris note, la CRA précise qu'il n'est pas du ressort du CTRA Maxime APRUZZESE de transmettre ce type de dossier et que l'information a été transmise par mail en date du 13.05 pour un retour du dossier médical avant le 31.07, le protocole sera remis à jour pour le 25.08.
- **GUIMONNEAU Clément** : mail du 07.08 relatif à une modification à effectuer sur la fiche de renseignements pour un seul match à arbitrer par week-end et le dimanche.
Lu et pris note, la CRA a procédé au changement.
- **BOURREQUAT Marjorie** : mail du 06.08 interrogatif quant à la validation de son dossier médical.
Lu et pris note, la CRA lui précise que son dossier médical est validé et que le traitement administratif est effectué par le service compétition.
- **LE BRIS Romain** : mail du 04.08 relatif à son impossibilité de pouvoir saisir les indisponibilités sur MyFFF depuis un mois.

Lu et pris note, la CRA signale que tant que la validation du dossier médical et de la licence n'est pas effectuée, l'espace MyFFF est bloqué.

- **LABIDI Ousséma** : mail du 11.08 transmis au CTRA Maxime APRUZZESE en vue de l'informer de son absence le matin du stage de rentrée pour les tests physiques et techniques suite à ses congés et qu'elle prendra toutes dispositions pour le rattrapage.

Lu et pris note, la CRA précise que l'information doit être envoyée par mail à l'adresse CRA et non au CTRA, de plus, la date du stage de rentrée étant fixée depuis fin avril, il convient aux arbitres de pouvoir se libérer afin d'y assister tout en sachant que le programme est fixé par la CRA sans pouvoir y déroger.

- **MERZOUG Bilel** : mail du 12.08 relatif à son absence au stage de rentrée suite à une désignation en CN U17 à Marseille.

Lu et pris note, la CRA lui souhaite un très bon premier match en tant que Candidat JAF.

- **TAULIER Florian** : mail du 12.08 relatif à son absence au stage de rentrée suite à une désignation en CN U17 à Aix.

Lu et pris note, la CRA lui souhaite un très bon premier match en tant que Candidat JAF.

Indisponibilités médicales :

- **FAREL Dany** : mail du 12.08 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt d'arbitrage jusqu'au 09.09 suite blessure musculaire et à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF.

Lu et pris note, la CRA du fait de sa dispense des tests physiques, communiquera la date du rattrapage lors du stage de rentrée.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout envoi de mail à la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr, et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant et le justificatif idoine si moins de 20 jours.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

INFORMATION AUX ARBITRES + PROCEDURE POUR ACCES DIRECT MESSAGERIE LIGUE

Le service communication de la Ligue a créé un onglet MESSAGERIE dans la rubrique ARBITRAGE sur le site de la LIGUE MEDITERRANEE DE FOOTBALL.

En cliquant sur cet onglet, vous accéderez directement à la page d'accueil de votre messagerie.

Vous pouvez vous servir du lien suivant : <https://mediterranee.fff.fr>

La CRA vous précise que vous trouverez les convocations en Commissions d'APPEL ou de DISCIPLINE sur votre messagerie, il convient de la consulter régulièrement.

RAPPEL INFORMATIONS TRANSMISES AUX ARBITRES POUR LE STAGE DE RENTREE SAISON 2019/2020 :

La CRA rappelle à tous les Arbitres l'ensemble des dispositions en vue de l'organisation de ce stage de rentrée :

- Les bases des tests physiques pour tous les Arbitres de Ligue à valider en fonction de leurs catégories et spécificités afin de pouvoir être désignables dès le 31.08.
- Les modalités et les heures de passage détaillées de ces tests par groupes pour tous les Arbitres sur 2 terrains permettant ainsi de réduire de 50% leur durée afin d'optimiser ce rassemblement (3 horaires de tests : 9h00 – 9h30 – 10h00 par site), volonté de la CRA afin de laisser plus d'espace en temps avant le repas.

DOCUMENTS RENVOYES AUX ARBITRES N'AYANT PAS REPONDU POUR LA SAISON 2019/2020

- Renvoi par mail en date du 02.07 de la **Fiche de renseignements ARBITRES dématérialisée** « Google forms » pour un retour en date du 26.07.
- Envoi par mail en date du 04.07 de la **Convocation au stage de rentrée du 25.08 par fiche dématérialisée** « Google forms » à renvoyer par les Arbitres, les observateurs et l'encadrement et membres CRA impérativement avant le 26.07. Un résumé du programme du stage pour tous est inclus au mail.
- Envoi par mail de la confirmation des tests techniques à réaliser en date du 25.08 lors du stage de rentrée pour les Arbitres suivants :
Alexandre DEBRAY – Laurent DI-GUISTO – Achraf HASYAOU – Alexandre JURADO – Oussema LABIDI – Abdelkarim MERZOUG – Mélanie ZAFRILLA –
Envoi par mail en date du 11.07 de la **Convocation au stage FUTSAL du 15.09 par fiche dématérialisée** « Google forms » à renvoyer par les Arbitres, les observateurs et l'encadrement FUTSAL et membres CRA impérativement avant le 17.08.
- Envoi par mail en date du 30.07 du programme de révision dans le cadre du stage Arbitre de Ligue FUTSAL qui aura lieu le 15.09.
- Envoi renouvelé par mail en date du 01.08 de la convocation au stage Futsal du 15.09

SUIVI DU RETOUR PAR LES ARBITRES DE LIGUE DES DOCUMENTS D'INTER-SAISON PRECITES

Ces documents sont les suivants :

- **Fiche de renseignements « Google » : A compléter et à valider au plus tard le 26.07**
Au 13.08 = 155 retours, 8 Arbitres n'ont pas répondu (14%).
Un rappel sera envoyé le 16.08 avec réponse obligatoire pour le 19.08
- **Convocation « Google » stage de rentrée : A compléter et à valider au plus tard le 26.07**
Au 13.08 = 149 retours, 13 Arbitres n'ont pas répondu (30%).
Un rappel sera envoyé le 16.08 avec réponse obligatoire pour le 19.08
- **Dossier médical/licence** : à partir du mail envoyé en date du 13.05, conseiller aux Arbitres de le renvoyer au plus tard le 31.07 avec validation de leur licence
Au 13.08 = 71 Arbitres ont été déclarés aptes par le docteur et licenciés (désignables)
10 Arbitres n'ont pas encore la licence
82 Arbitres n'ont pas retourné leur dossier médical (50 %), donc ils ne sont pas désignables, mais de plus, ils ne peuvent pas effectuer les tests techniques du stage de rentrée.

Au vu de ces statistiques au 13.08, la gestion des désignations des matchs amicaux depuis courant juillet est complexe, certains clubs demandant à ce que la CRA désigne les officiels ou d'autres nous communiquant les noms des Arbitres prévus, afin que la CRA valide leurs noms sur la rencontre.

Rappels :

- **La CRA ne peut pas désigner des Arbitres n'ayant pas validé leur licence**
- **Tout Arbitre n'ayant pas son dossier médical régularisé et sa licence validée ne pourra pas participer au stage**
- **Une communication importante sera faite sur ces points administratifs au stage de rentrée du 25.08 à FREJUS.**

DECISIONS CRA

DECISION 02 – 13.08.2019 – Application des Sanctions Administratives aux Arbitres de Ligue ne s'étant pas excusés quant à leur absence en Commissions Régionales Discipline et d'Appel Disciplinaire :

La CRA, en ayant pris connaissance des documents de pointage établis par la Commission Régionale de Discipline quant aux Arbitres présents ou absents excusés ou non excusés sur la période s'étalant du 22.05 au 30.06.2019, lors des réunions de cette présente Commission, et au vu des informations indiquées, informe les Arbitres absents non excusés ne respectant leurs obligations administratives liées à leur fonction qu'ils sont susceptibles d'être sanctionnés.

La CRA décide, en application de l'Article 66 de son Règlement Intérieur applicable pour la saison 2018/2019, de prononcer des non désignations sur un weekend à l'encontre des 2 Arbitres concernés pour non-respect des obligations administratives liées à leur fonction.

DECISION 05 – 13.08.2019 – Suite demande de BENAISSI Nabil pour un changement d'affectation sur la saison 2019/2020 :

La CRA a reçu en date du 06.08, un mail de l'Arbitre de Ligue BENAISSI Nabil informant la CRA sur le changement de lieu de son affectation professionnelle n'ayant pas d'incidence sur une possible mutation vers une autre Ligue.

Par contre, il signale à la CRA que ses disponibilités arbitrales seront plus compliquées à gérer.

En conséquence, du fait de ce changement, Nabil BENAISSI demande à la CRA, si cela est possible, de pouvoir être affecté en R1 pour la saison 2019-2020 en lieu et place de sa catégorie actuelle Elite Régionale [RE], les déplacements sur ces matchs étant plus compatibles avec ses impératifs professionnels.

La CRA, après examen de sa demande et des incidences sur les effectifs de RE et de R1, donne son accord.

Ainsi, le Bureau Exécutif de la CRA décide de classer rétroactivement à la date du 01.07.2019, Nabil BENAISSI dans la catégorie R1.

Les groupes d'Arbitres de Ligue pour les observations sont modifiés en conséquence et transmis aux responsables Observations et Désignations.

DECISION 06 – 13.08.2019 – Suite demande de LE CORRE Juluan pour bénéficier d'un calendrier bloqué au 31.12 pour l'ensemble de ses observations :

La CRA a reçu en date du 26.05, un mail de l'Arbitre de Ligue Juluan LE CORRE informant la CRA sur son parcours professionnel en alternance pour l'année 2020 qui devrait l'amener à partir 6 mois à l'étranger de Janvier à Juin.

En conséquence, du fait de cette intéressante opportunité qui lui est offerte dans le cadre de ses études, Juluan LE CORRE demande à la CRA, si cela est possible, de pouvoir programmer les observations prévues dans le cadre de sa catégorie afin qu'elles soient effectuées avant le 31.12.2019.

La CRA précise qu'étant sur la saison 2018/2019 en dernière année de JAF, il retrouve le niveau R2 dévolu à un JAF en activité pour la saison 2019/2020 et a été classé comme tel en fonction des affectations parues en date du 07.06.2019.

La CRA, après examen de sa demande et afin que les dispositions identiques appliquées à un Arbitre au cours de la saison dernière soient respectées avec le même principe et dans le même esprit, donne son accord.

Ainsi, le Bureau Exécutif de la CRA décide de mettre en place ce dispositif afin d'observer Juluan LE CORRE sur la première moitié du championnat de R2.

Cette information est transmise aux responsables Observations et Désignations.

DECISION 07 – 13.08.2019 – Suite demande de PERCEPUSSE Maeva de pouvoir se mettre en année Sabbatique pour la saison 2019/2020 :

La CRA a reçu en date du 11.07, un mail de l'Arbitre de Ligue Maeva PERCEPUSSE informant la CRA sur son parcours universitaire 2019/2020 pour lequel elle devra consacrer plus de temps.

En conséquence, du fait de ce manque de disponibilité et d'une prise de recul par rapport à l'arbitrage, Maeva PERCEPUSSE demande à la CRA de pouvoir disposer d'une année sabbatique sur la saison 2019/2020.

La CRA, en application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur en cours soit à ce jour 13.08, celui en vigueur au 30.06, traitant de l'interruption d'activité d'un Arbitre et ceci pour une seule saison, et après examen du dossier, déclare cette demande conforme.

Ainsi, le Bureau Exécutif de la CRA décide de donner un avis favorable à cette demande d'année sabbatique pour la saison 2019/2020.

Cette décision est transmise pour information à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

DECISION 08 – 13.08.2019 – Suite demande de DOUAY Gaëtan de pouvoir se mettre en année Sabbatique pour la saison 2019/2020 :

La CRA a reçu en date du 13.08, un mail de l'Arbitre de Ligue Gaëtan DOUAY informant la CRA sur son activité professionnelle pour laquelle il sera plus mobilisé sur une durée de 12 mois.

En conséquence, du fait de ce manque de disponibilité et d'une prise de recul par rapport à l'arbitrage, Gaëtan DOUAY demande à la CRA de pouvoir disposer d'une année sabbatique sur la saison 2019/2020.

La CRA, en application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur en cours, soit à ce jour 13.08, celui en vigueur au 30.06, traitant de l'interruption d'activité d'un Arbitre et ceci pour une seule saison, et après examen du dossier lié à sa situation professionnelle, déclare cette demande conforme.

Ainsi, le Bureau Exécutif de la CRA décide de donner un avis favorable à cette demande d'année sabbatique pour la saison 2019/2020.

Cette décision est transmise pour information à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

DECISION 09 – 13.08.2019 – Suite demande de KERBA Lyes afin de pouvoir intégrer la formation AF3 sur la saison 2020/2021 :

La CRA a reçu en date du 08.07 un mail de l'Arbitre de Ligue Lyes KERBA informant la CRA de sa demande de pouvoir intégrer au cours de la saison prochaine soit en 2020/2021, la formation afin de passer l'échelon AF3 en précisant qu'il assurera pour la saison en cours les arbitrages en catégorie R2.

La CRA a pris note de cette demande anticipée pour la saison prochaine, mais elle précise à l'Arbitre que n'étant que candidat Ligue au cours de la saison passée, il est souhaitable qu'il se focalise sur l'arbitrage au centre en R2. En effet, le parcours d'un Arbitre assistant candidat à la FFF passe obligatoirement par la case R1 division supérieure de Ligue sur une saison complète et de plus, il doit avoir effectué en tant qu'Arbitre Central 5 matchs en R1 et avoir participé à un stage Inter-Ligues.

Il doit avoir été nommé depuis au moins une saison en tant qu'AAR1 et avoir été désigné comme tel sur une saison sur 10 matchs de N2 ou N3

L'explicatif lié à cette demande devient aussi une information destinée à tous les candidats potentiels au titre d'Arbitre Assistant F3, en lisant tout simplement les PV de la CRA.

DECISION 10 – 13.08.2019 – Suite demande de CORTES Kevin pour un changement de filière d'Arbitre Assistant à Central sur la saison 2019/2020 :

La CRA a reçu en date du 28.06 un mail de l'Arbitre de Ligue Kevin CORTES informant la CRA de sa demande afin de pouvoir réintégrer la filière central le plus rapidement possible.

La CRA confirme qu'à l'issue des classements effectués à la fin de la saison 2018/2019, Kevin CORTES n'étant pas en situation d'échec sur les notes techniques, conserve son statut d'Arbitre Assistant R1 ne présentant pas non plus une situation de rétrogradation sportive.

En conséquence, la demande peut être examinée par la CRA.

En application de l'Article 27 de son Règlement Intérieur Alinéa 2, après avoir examiné la conformité de cette demande et le fait que l'Arbitre demandeur s'était présenté en candidat Arbitre de Ligue comme central, en rappelant la réussite sur les tests techniques CRA comme candidat spécifique,

Le Bureau Exécutif de la CRA donne son accord à cette demande tout en conditionnant ce changement de filière à un résultat positif sur 2 observations en tant qu'Arbitre Central avec les mêmes critères que les Candidats Arbitres de Ligue soit une programmation avant le 31.12.2019.

Si ces épreuves pratiques se soldent par un résultat positif, Kevin CORTES serait affecté en tant que R2, dans le cas contraire, il resterait AAR1.

L'information est transmise aux responsables des désignations et observations.

PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020

PLANNING PREVISIONNEL DES STAGES DES ARBITRES SAISON 2019/2020:

Le CTRA Maxime APRUZZESE présente à la CRA, le planning de l'ensemble des stages Arbitres par catégories et des dates relatives aux formations des promotionnels quant aux potentiels candidats aux examens de la FFF pour la saison 2019/2020.

Pour l'ensemble des stages, les dates sont concentrées sur les 3 premiers mois de la saison afin de répondre aux impératifs des modifications des lois et à la réactivité pour une meilleure application et uniformisation de gestion dans l'arbitrage, soit :

- Stage de rentrée pour tous les Arbitres le Dimanche 25.08
- Stage Arbitres Féminines le 14.09
- Stage Arbitres FUTSAL le 15.09
- Stage Arbitres Assistants le 29.09

- Stage PROMOTIONNELS le 12.10
- Stage Jeunes Arbitres de Ligue du 22 au 24.10
- Stage R1-ER le 26.10
- Stage R2 le 17.11

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 13.08.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019
- MONIOTTE Alban : jusqu'au 15.09.2019
- REGAIEG Mounir : jusqu'au 20.09.2019
- FAREL Dany : jusqu'au 20.09.2019

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 13.08.2019

Sera validé et transmis au pôle Désignations en date du 16.08.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

- Dates des prochaines réunions de CRA : 19.08 – 27.08 – 03.09 – 10.09
- Stage de rentrée saison 2019-2020 : le 25.08.2019 à FREJUS
- La Ligue sera fermée le 16.08.2019

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion du 05.08 ouverte à partir de 12h30 et prononce la fin de séance à 19h00.

**Prochain réunion du bureau Exécutif,
Lundi 19 Août 2019**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**